

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101

AVIS est par la présente donné que le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **6 juillet 2021** en vidéoconférence, par le biais de Facebook Live. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil par les moyens de participation suivants :

- par clavardage;
- par courriel transmis à l'avance à l'adresse suivante : greffe@ville.sainte-julie.qc.ca
- par téléphone, à l'avance, au 450 922-7050.

Les interventions des citoyens à distance seront lues telles que formulées lors de la parole au public prévue pour ces demandes de dérogations mineures.

DEMANDE N° 21-09 : 1851, rue Nobel (Imprimerie Sainte-Julie) – Zone I-102

Cette demande a pour but d'autoriser :

- Une aire de stationnement localisée à une distance de 1,1 mètre du mur avant du bâtiment principal agrandi, plutôt que 2 mètres, tel que prévu à l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 542 234 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 21-13 : 600, avenue des Bâtisseurs (Boucle G) – Zone A-808

Cette demande a pour but d'autoriser :

- Des garages permettant le stationnement de deux véhicules côte-à-côte (garages doubles), présentant un espace libre intérieur de 5,1 mètres de profondeur, plutôt que 5,5 mètres, et de 5,8 mètres de large, plutôt que 6 mètres, soit deux fois la largeur de 3 mètres requise par véhicule, tel que prévu à l'article 4.1.7.4 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 6 399 392 du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 17 juin 2021.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate